

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 26 Juin 1895  
15<sup>bis</sup> rue de Marignan

N<sup>o</sup> 2/95

Prière de rappeler  
le numéro ci-dessous

Monsieur le Vice-Président.

Le Ministre des Pays-Bas avait approuvé  
hier matin par le Directeur Général des Douanes la  
redaction adoptée en ce qui concerne les fromages dits  
de Gruyère pour le projet de loi destiné à réduire le  
tarif minimum français. Il est venu demander  
si il n'y avait pas moyen d'améliorer cette rédaction  
de manière à y faire rentrer les fromages à pâte dure  
en forme de boules fabriqués en Hollande. - Je l'ai  
vivement engagé à convaincre les agraires français de  
l'utilité de cette modification.

L'attaché commercial liturgique Sir. Joseph Broue

Au Département fédéral  
des Affaires Etrangères

Division du Commerce

Berne



2981 inv. 22

Il est mérité profondément étonné des concessions, formidables selon lui, consenties par la Suisse.

En accordant à la France le traitement de la nation la plus favorisée, les droits perçus à l'entrée en Suisse sur les produits français représenteront, non plus 8 à 9% de la valeur des marchandises importées, mais seulement 1 à 2%, tandis que les produits suisses qui paient en moyenne à l'entrée en France 8,6% d'après la statistique française et 8,68% d'après la statistique suisse, paieront désormais 1% de moins, 2% peut être, ce qui est insignifiant. Aux yeux de Sir Joseph Cowe, la Suisse a en surtout le grand tort de décourager les libéraux échangistes français et tous ceux qui en France réagissaient contre M. Méline, en acceptant de traiter sans liens en quoi que ce soit le Parlement français, sans se réserver la moindre garantie de durée. L'attaché commercial britannique

Open

ne doute pas de l'empressement avec lequel M. Méline  
 et ses amis voteront l'arrangement qui est un  
 triomphe pour eux. Ce qui est plus étonnant  
 c'est que la Suisse abandonne la lutte au moment  
 où la Belgique commençait à relever ses tarifs  
 et où en Angleterre les conservateurs arrivent au  
 pouvoir et où par conséquent la Politique d'effacement  
 du Cabinet Rosebery à l'égard de la France va  
 prendre fin. Or une des armes dont l'Angleterre  
 pourra se servir si M. Hanotaux continue à  
 lancer contre elle dans le monde entier des brûlots  
 incendiaires, sera le relèvement de certains droits de  
 douane.

Je n'ai pas répondu à sir Joseph Brouce  
 que l'Angleterre ne perdait rien à être débarrassée  
 de la concurrence des industriels suisses sur le  
 marché français, mais je lui ai dit que si depuis deux

ans et demi, M.M. les Anglais, M.M. les Belges, les  
Espagnols, les Scandinaves avaient fait comme les  
Suisses et établi des droits différentiels contre M. Méline  
au lieu de nous laisser seuls sur la brèche, payant seuls  
les frais de la lutte pendant que nos concitoyens anglais  
ou alsaciens prenaient une partie de notre place ici  
cela aurait mieux valu que de récriminer aujourd'hui  
et de nous faire entrevoir d'hypothétiques représailles  
dans l'intérêt de la politique coloniale britannique.

J'avais d'ailleurs fait le même raisonnement  
un à un du Ministre des Pays-Bas en lui demandant  
si pendant que nos fromages payaient 25 fr., la  
Hollande nous avait aidé, ou si elle n'avait pas cherché  
à vendre à Paris le plus possible de "têtes de mort",  
à 15 francs, et je lui ai rappelé qu'il avait refusé de  
passer son Gouvernement en 1891 à des représailles  
contre M. Méline.

Aguez, Monsieur le Vice-Président, les assurances de ma  
haute considération.

Lardy